



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:**

Courier To: Bid Receiving/Réception des soumissions
Royal Canadian Mounted Police (RCMP)
Procurement & Contracting Services
Bid Receiving Unit,
5th Floor, 10065 Jasper Avenue NW
Edmonton, AB T5J 3B1/ Adresse courrier:
Réception des soumissions
Gendarmerie royale du Canada (GRC)
Services des acquisitions et des marchés
Unité de réception des soumissions
5e étage, 10053, avenue Jasper N.O.
Edmonton, AB T5J 3B1

Please note: If submitting your bid packages via Canada Post you must request the "Signature and Identity Services" on your Canada Post package to ensure that there is a personal hand-off between Canada Post and the RCMP Bid Receiving Unit. / **Veuillez noter:** Si vous faites parvenir vos documents de soumission par l'entremise de Postes Canada, vous devez demander les « services avec signature et preuve d'identité » de Postes Canada afin de vous assurer qu'il y aura une remise de main à main entre Postes Canada et l'Unité de réception des soumissions de la GRC.

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition aux: Gendarmerie royale du Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté I Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments: - Commentaries :
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT
LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

**Bidder's Legal Business Name –
Nom légal du soumissionnaire:**

Telephone # - Numéro de téléphone:

Email - Courriel:

Title-Sujet: A & E Consulting Services for Manitoba/ Services d'architectes et d'ingénieurs, Manitoba		
Solicitation No. - N° de l'invitation : M9424-17-5091/A		Date: 7 September 2017
Amendment No. – N° modif : 002		
GETS Reference No. - No. De Référence du SEAG: PW-17-00789972		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	2:00 PM / 14 h	MST (Mountain Standard Time) HNR (heure normale de Rocheuses)
On / le :	Thursday, September 21st, 2017 , Jeudi 21st Septembre 2017	
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Sandra E. Robinson, Senior Procurement Officer		
Telephone No. – N° de téléphone 780-670-8626		Facsimile No. – N° de télécopieur 780-454-4523

COMPLETE BELOW IN FULL - REMPLISSEZ CI-DESSOUS EN ENTIER	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



English:

Amendment 002 was raised to provide answers to the following questions:

Question 1: Currently the project experience we are able to provide is limited to projects that have reached substantial completion within the past five (5) years. This excludes projects that were completed between 2007-2011 for the RCMP as well as local police detachments, relevant to this scope of work. We humbly request that the year completed be extended to ten (10) years to allow for the inclusion of these relevant projects.

Answer: [SRE 3 SUBMISSION REQUIREMENTS AND EVALUATION](#)
[Refer to Paragraph 3.2.3.1: Delete five \(5\) years. Add: ten \(10\) years.](#)
[Refer to Paragraph 3.2.3.2: Delete five \(5\) years. Add: ten \(10\) years.](#)

Question 2: In Standing Offer Brief) Required Services (RS), "RS4 Schematic Design" (Page 59 of 103) and "RS4 Design Development" (Page 63 of 103) both utilize the same Number "RS4". Is this an error in which Design Development should actually be called "RS5" and subsequent RS sections updated accordingly?

Answer: [Correct.](#)

Question 3: The document states in its evaluation and rating section that Client References will have a weighted rating of 0 – 20. At the same time, the rated requirements section (Section 3.2) does not list Client References as a full criterion but as a subset of criteria 3.2.3 (Past Experience). Is the weighted Client References criterion expected to be the same as the Client References subset point of criteria 3.2.3 (Past Experience) or is the RCMP's expectation that the weighted Client References be separately addressed through supplementary materials such as CPERFs, etc.?

Answer: [Client Reference information is to be provided as per 3.2.3.2.e. Client references will be evaluated as listed in Paragraph 3.3.](#)

Question 4: I would like to know why Client Reference has a weight factor of 2.0?

Answer: [Client references provide the Owner's perspective of the same project as listed by the Proponent.](#)

Question 5: Under section 3.2.3.2.e) of the SRE you are simply asking for contact information from our Client Reference. Are you expecting more information regarding Client references?

Answer: [Refer to paragraph 3.2.3.2.e for information requested for Client Reference.](#)

Question 6: 3.2.3 Past Experience, item .1 states, "Demonstration that over at least the past five (5) years the proponent has participated in a range of projects requiring a full scope of services..." however, item 3.2.3.2. a) states that the 10 projects are "completed over the last five (5) years".

Please clarify whether or not projects that are outside the 5 year window can be used if still recent. Also, would this timeframe include Warranty services?

Answer: [The 5 year requirement has been extended to 10 years. Timeframe would exclude warranty services.](#)

Question 7: In Amendment 001, it is clarified that electrical, mechanical and structural engineers are to be included as part of the RFSO response. Please confirm if civil engineers are to be included in the response as well?

Answer: [No.](#)



Question 8: In reference to Amendment 001 where Electrical, Mechanical and Structural are required as part of the team and can be included as sub-consultants to a Proponent architecture firm, can you clarify the following:

8.1 Are only Electrical, Mechanical and Structural sub consultants required for the response? or any other discipline?

Answer: Electrical, Mechanical and Structural are required for the response.

8.2 Does this mean that the Electrical, Mechanical and Structural are considered “in-house”?

Answer: Yes

8.3 Is Appendix A -Declaration Form to include information of sub consultants or just the Proponent (The Primary Consultant)?

Answer: Proponent

8.4 In Appendix B - Price Proposal, are we to include sub consultant fee information and if so, how?

Answer: All costs are to be included in the fixed hourly rates.

Question 9: In section 3.2.5.(2a) which states “submit a maximum of two (2) c.v.'s of project personnel (each discipline)”, can you confirm that we are permitted to include 2 C.V.'s per architectural, 2 C.V.'s per Structural, 2 C.V.'s per Mechanical, 2 C.V.'s per electrical project personnel? A max total of 10 C.V.'s in this section?

Answer: **Correct**

All other terms and conditions remain the same. <<<END>>>

French:

Amendement 002 a été porté à fournir des réponses aux questions suivantes:

Question 1 : L'expérience de projet que nous pouvons indiquer actuellement est limitée à des projets achevés de façon substantielle au cours des cinq (5) dernières années. Cela exclut des projets réalisés entre 2007 et 2011 pour la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ainsi que pour les détachements des services de police locaux qui seraient pertinents à la présente portée des travaux. Pourriez-vous reporter l'année de dix (10) ans pour permettre l'inclusion de ces projets pertinents.

Réponse : [EPEP 3 EXIGENCES DE PRÉSENTATION ET ÉVALUATION](#)
[Paragraphe 3.2.3.1 – Supprimer : cinq \(5\) ans. Ajouter : dix \(10\) ans.](#)
[Paragraphe 3.2.3.2 – Supprimer : cinq \(5\) ans. Ajouter : dix \(10\) ans.](#)

Question 2 : Il est indiqué dans le document, à la section Évaluation et cotation, qu'on accordera aux références des clients une pondération allant de 0 à 20. Pourtant, à la section des exigences cotées (section 3.2), l'élément « Références des clients » n'est pas donné en tant que critère intégral, mais plutôt comme une sous-catégorie du critère 3.2.3 (Expérience passée). Est-ce que le critère Références des clients pondéré est censé être le même que le sous-élément Références des clients au critère 3.2.3 (Expérience passée), ou est-ce que la GRC souhaite que le critère Références des



clients pondéré soit traité séparément au moyen de matériel supplémentaire, par exemple un Formulaire du rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur?

Réponse : [L'information relative aux Références des clients doit être fournie comme il est indiqué à la section 3.2.3.2.e. Les Références des clients seront évaluées comme il est expliqué au paragraphe 3.3.](#)

Question 3 : Peut-on expliquer pourquoi l'élément Références des clients a un facteur de pondération de 2.0?

Réponse : [Les références des clients permettent d'obtenir le point de vue du propriétaire du même projet que celui nommé par le promoteur.](#)

Question 4 : À la section 3.2.3.2.e) des EPEP, vous demandez simplement les coordonnées des clients donnés en référence. Voulez-vous recevoir d'autres renseignements au sujet des Références des clients?

Réponse : [Voir la section 3.2.3.2.e pour connaître l'information demandée pour les Références des clients.](#)

Question 5 : Dans l'Énoncé de l'offre à commandes – Services requis (SR), « SR4 Élaboration de la conception » (page 59 de 103) et « SR4 Conception schématique » (page 63 de 103) utilisent tous les deux le même numéro, soit « SR4 ». S'agit-il d'une erreur, c'est-à-dire est-ce que la Conceptions schématique devrait plutôt s'appeler « SR5 » et que les sections subséquentes des SR devraient être modifiées en conséquence?

Réponse : [Correct](#)

Question 6 : Dans la modification 001, on précise que les ingénieurs en électricité, en mécanique et en structures doivent être indiqués dans la réponse à la présente demande d'offres à commandes (DOC). Veuillez confirmer si les ingénieurs civils doivent être inclus dans la réponse également?

Réponse : [Non.](#)

Question 7 : Avec les renseignements des sous-experts-conseils devant être indiqués dans la réponse à la DOC, avez-vous envisagé augmenter le nombre maximum de pages?

Réponse : [Le nombre maximum de pages doit demeurer le même que celui indiqué dans la DOC.](#)

Question 8 : En référence à la modification 001 qui indique que les ingénieurs en électricité, en mécanique et en structures doivent faire partie de l'équipe et peuvent être désignés à titre de sous-experts-conseils d'une firme d'architectes présentant une proposition, pourriez-vous éclaircir ce qui suit :

8.1 La réponse exige-t-elle uniquement des sous-experts-conseils en électricité, en mécanique et en structures ou toute autre discipline?

Réponse : [La réponse exige des sous-experts-conseils en électricité, en mécanique et en structures.](#)



8.2 Est-ce que cela signifie que les ressources en électricité, en mécanique et en structures sont considérées des ressources à l'interne?

Réponse : [Oui](#)

8.3 Le formulaire de déclaration à l'annexe A doit-il comprendre des renseignements sur les sous-experts-conseils ou seulement le proposant (l'expert-conseil principal)?

Réponse : [Le proposant.](#)

8.4 À l'annexe B – Formulaire de proposition de prix, devons-nous inclure l'information sur les honoraires des sous-experts-conseils et, si oui, de quelle façon?

Réponse : [Tous les coûts doivent être inclus dans les taux horaires fixes.](#)

Question 9 : Dans l'article 3.2.5 2a) qui indique « Présenter au maximum deux(2) curriculum vitæ d'employés », pouvez-vous confirmer que nous pouvons inclure 2 curriculum vitæ par ressource en architecture, deux curriculum vitæ par ressource en structures, deux curriculum vitæ par ressource en mécanique et deux curriculum vitæ par ressource en électricité, pour un total maximum de dix curriculum vitæ dans cette section?

Réponse : [Correct](#)

Tous les autres termes et conditions demeurent les mêmes. <<<FIN>>>